

# Filigrane.beta.gouv.fr, un nouveau service pour sécuriser ses documents



© 2023 Les Echos Publishing

Il est de plus en plus courant de devoir transmettre des pièces d'identité, par exemple pour la location d'un véhicule, la recherche d'un logement ou encore pour prouver son identité lors de l'ouverture d'un compte bancaire. Or, c'est à cette occasion qu'une usurpation d'identité peut avoir lieu, c'est-à-dire le vol de l'identité de la personne, le plus souvent pour réaliser des opérations frauduleuses comme accéder à des droits de façon indue, régulariser sa situation au regard de l'émigration ou encore accéder aux finances de la personne usurpée. Pour éviter ce risque de détournement, le gouvernement vient de lancer le site [filigrane.beta.gouv.fr](https://filigrane.beta.gouv.fr) qui propose d'apposer facilement et rapidement un filigrane sur un document officiel.

## Appliquer un filigrane de son choix

Concrètement, il suffit de télécharger le document (en format .png, .jpg ou .pdf) pour se voir appliquer le filigrane de son choix, par exemple « Document destiné à la location immobilière » ou « Transaction du 30 août 2023 avec Monsieur Lenoir ». Certaines informations deviennent également illisibles. Il ne reste plus qu'à télécharger le nouveau document filigrané qui pourra ainsi être transmis aux tiers en

toute sécurité. Le site supprime le document une fois qu'il a été récupéré mais peut aussi le conserver pendant 10 jours si ce n'est pas le cas. Ce système devrait dissuader les escrocs de réutiliser les documents personnels ainsi marqués.

© 2023 Les Echos Publishing